

Conseil **communiqué** économique et social de la région Ile-de-France

Paris, le 27 janvier 2005

Considérant les responsabilités de la Région en matière de formation professionnelle, sa mission d'information sur les différentes formations et les métiers, ainsi que rôle primordial joué par les entreprises dans la professionnalisation et l'insertion des jeunes et dans l'accueil des apprentis, le CESR a rendu un avis sur le projet de rapport de l'Exécutif régional, formulant ses propositions aux quatre questions posées.

Valoriser les atouts de l'apprentissage

Le CESR insiste d'abord sur la nécessité d'une « éducation à l'orientation » présentant toutes les voies de formation professionnelle et notamment l'apprentissage, permettant au jeune une bonne orientation et la construction de son projet personnel.

Il encourage donc le Conseil régional à intensifier ses campagnes de promotion par des actions plus ciblées sur les lieux de vie des jeunes. Il souhaite que les CFA renforcent leurs actions en direction des établissements scolaires.

Il suggère la mise en réseau des sites Internet des différentes institutions (Centres d'Aide à la Décision des chambres consulaires, Centres d'Information et d'Orientation (CIO), Centres d'Information et d'orientation professionnelle (CIOP), Missions locales etc.), qui pourrait être confiée au CARIF Ile-de-France.

Enfin, pour promouvoir les métiers de l'artisanat, une Maison des métiers où s'organiseraient expositions, conférences, présentations des métiers, pourrait devenir le lieu permanent d'informations, de découvertes, de rencontres et d'échanges entre des professionnels en activité et des jeunes.

Renforcer l'articulation entre l'entreprise et le CFA

En réaffirmant son attachement à la spécificité de la formation en alternance par l'apprentissage, le CESR :

- demande qu'un palier de pré-apprentissage soit aménagé afin d'opérer une remise à niveau avant l'entrée en formation des jeunes sortis du système scolaire,
- apporte son soutien au développement des classes de pré-apprentissage, pour ceux issus du collège ;

- considère que des passerelles vers l'enseignement sous statut scolaire doit être offertes et assurées.

Le CESR s'associe à la volonté du Conseil régional de valoriser le rôle du maître d'apprentissage ou du tuteur, initiée dans le cadre de la démarche "charte qualité". Attaché à cette démarche, il demande que les résultats de l'évaluation soient portés à la connaissance des acteurs et que soit évitée une rupture de charge entre les "contrats qualités" successifs afin que la continuité financière soit assurée.

Modalités de paiement de la prime aux entreprises

L'augmentation du nombre d'apprentis dépendant aussi de la décision des entreprises à embaucher, le CESR approuve la politique d'incitation du Conseil régional sur les différentes primes à l'embauche d'apprentis :

- Il demande que le nouveau système d'attribution de l'Indemnité Compensatrice de Formation (ICF) débouche sur une meilleure efficacité et évite une pénalisation trop forte de certaines entreprises ;
- Il souhaite que soient particulièrement privilégiées et encouragées les TPE et les micros entreprises, par des primes de base différenciées et plus conséquentes.

Pour les autres financeurs et opérateurs de l'apprentissage

Le CESR enregistre avec satisfaction les efforts financiers faits par le Conseil régional pour aider et soutenir les CFA franciliens et souhaite un effort particulier pour ceux qui interviennent pour les niveaux V et IV.

Il propose que l'Exécutif régional favorise l'établissement de conventions tripartites pluriannuelles avec les opérateurs et les différents collecteurs (de branche et interprofessionnels). Certains fonds de l'alternance pourraient abonder les budgets des CFA.

Il demande qu'une réelle mesure des coûts de formation par apprenti soit faite, conjointement par les services du Conseil régional, l'Etat et l'ensemble des opérateurs habilités, sous la direction de la CCREFP. Tous les éléments devront être bien identifiés et pris en compte dans l'élaboration de la grille d'analyse afin qu'elle soit applicable sur l'ensemble du territoire national.

Les filières de l'apprentissage peuvent venir en aide à la situation de certains jeunes aussi le CESR insiste-t-il sur l'excellence de cette voie de formation. Il note que du fait des évolutions antérieures observées et des tendances actuelles, les objectifs quantitatifs que s'est assigné le Conseil régional ne pourront être atteints sans efforts importants.

Par ailleurs, le CESR a pris connaissance du projet gouvernemental sur « l'apprentissage junior » et l'étudiera ultérieurement.

Rapport et avis présentés le 26 janvier 2006 par Rémi Bonnevialle pour la commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche.